

## **Pour l'apprentissage du partage des savoirs**

Yves Lamarche

Volume 10, Number 1, 1986

Travail, industries et classes ouvrières

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006341ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006341ar>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Département d'anthropologie de l'Université Laval

**ISSN**

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Lamarche, Y. (1986). Pour l'apprentissage du partage des savoirs. *Anthropologie et Sociétés*, 10(1), 248–249. <https://doi.org/10.7202/006341ar>

Mais la consultation a toujours été perçue comme un danger pour l'avancement des projets, même si elle fut adoptée, récupérée. Elle fera partie du discours officiel du promoteur. Il y jouera son rôle social, dans les limites du raisonnable évidemment. Et la consultation s'institutionnalise. Elle deviendra l'étape X du processus d'études ABCD...Z, responsabilité de l'unité administrative Y devenue le grand bonze de la consultation, chargée d'en raffiner les fonctionnements, les stratégies, d'en uniformiser les recettes sous l'égide de la sacro-sainte efficacité.

Mais qu'est donc devenu le spécialiste du milieu humain dans ce nouveau portrait, celui même qui voyait la consultation comme une condition de validation de ses approches. Il est perdu dans la multitude des experts, spécialistes et autres intervenants de tout acabit qui interviennent dans les processus d'études; quelque part dans une des nombreuses pyramides.

Les études qu'il réalise sont intégrées à des documents de synthèse, elles sont brassées, ressassées, diluées sinon quasi désintégrées dans un processus de réduction des contenus au niveau souvent le plus élémentaire. Peut-on ici parler de compromission des spécialistes? Sans doute travailler pour un promoteur, n'est-ce pas accepter tacitement une forme de compromission? On peut à tout le moins parler de circonstances atténuantes. Le contrôle de ces contenus « synthèses » échappe aux spécialistes, il est entre les mains de décideurs de tout niveau. Les spécialistes du milieu humain agissent le plus souvent comme conseillers, ils ne sont donc pas en position de pouvoir, mais en position de dépendance ou tout au moins d'attente. Ils conseillent mais d'autres disposent. Or, les décideurs, en cette époque où le mot d'ordre est au développement économique et à la création d'emplois, ne valorisent pas prioritairement l'environnement et encore moins l'environnement humain. Le plus souvent, seules les pressions politiques réussiront à les faire bouger. Au début des années 70, la protection de l'environnement et de la qualité de vie occupait une place importante alors qu'au milieu des années 80, ces valeurs occupent un plan secondaire; c'est la crise et les solutions à la crise qui monopolisent les énergies dominantes.

Les spécialistes du milieu humain, les « écologues humains » seront soit des commentateurs, des critiques des actions des autres, soit des praticiens plus ou moins maladroits qui, de temps en temps, se permettront de se défendre face à la perspicacité de leurs collègues observateurs.

France Levert, Guy Moisan  
Pierre Sénécal, Laurent Girouard

---

### POUR L'APPRENTISSAGE DU PARTAGE DES SAVOIRS\*

Ayant pratiqué la sociologie de l'intérieur d'un organisme et plus particulièrement dans le cadre des études d'impact, je peux témoigner que sous plusieurs aspects l'analyse de Sylvie Vincent est bien conforme à la réalité.

---

\* L'auteur a travaillé durant plusieurs années comme sociologue à la Direction Environnement d'Hydro-Québec.

Rares sont en effet les consultations qui ont « donné » des résultats et ce tant pour les populations que pour les promoteurs. Les consultations sont effectuées trop tardivement. Elles portent souvent sur des aspects secondaires. Il n'y a pas de volonté réelle de la part du promoteur de modifier un projet et d'intégrer les points de vue des populations concernées. Tout ce qui n'est pas mesurable, chiffrable, quantifiable est rejeté du revers de la main, etc. On pourrait donner beaucoup d'autres exemples des très grandes difficultés sinon de l'impossibilité de consulter vraiment la population.

Que faire ? Constaté l'échec de la consultation et laisser promoteurs, experts et spécialistes décider seuls ? Je pense plutôt (peut-être est-ce naïveté ou optimisme de ma part) qu'il faut travailler à développer un certain nombre de conditions nécessaires à l'apparition de consultations efficaces pour tous les participants.

Parmi ces conditions, j'insiste sur les suivantes :

- 1) La consultation (différente ici d'un processus d'audiences ou d'examen d'un projet) doit se définir comme la participation au processus de conception, d'étude et de réalisation d'un projet ou d'une activité et non comme la recherche d'un appui ou d'une résistance moindre à un projet.

Il faut bien voir que la réalisation de cette condition implique une transformation en profondeur des façons de faire et de penser à l'intérieur des organismes. Là où se trouvent l'assurance, la logique des échéanciers, de la technique et des coûts, les contraintes internes, les luttes de pouvoir, il faut introduire l'incertitude, les intérêts politiques et économiques locaux, les rationalisations des propriétaires de terrain, des amateurs de chasse et pêche et de beaux paysages.

Cela veut dire développer des mécanismes souples de relations avec les populations, leur donner les moyens pour qu'elles puissent participer réellement, accepter comme légitimes leurs préoccupations, développer des compromis.

- 2) La consultation sera toujours plus difficile si elle porte sur un projet ou une activité qui met en question une politique ou une orientation dépassant le projet particulier. Par exemple, une ligne de transport d'électricité vers les États-Unis met en cause la politique d'exportation d'énergie et non seulement le problème de sa localisation sur le territoire. Il faut du temps pour que ces questions soient débattues.
- 3) Les avantages, pour les populations locales, de certains projets ou certaines activités (je pense aux lignes de transport d'électricité, aux sites d'entreposage des déchets toxiques) sont si peu évidents que la consultation ne fait qu'exacerber les luttes entre municipalités pour que le projet soit « chez le voisin plutôt que chez nous ». On peut se demander alors s'il vaut vraiment la peine de consulter dans ces cas. Il est peut-être préférable de mener les études, de rendre toute l'information disponible à tous et de remettre la décision aux instances d'approbation plutôt que de faire croire que l'on cherche une réponse que l'on possède déjà.

La consultation est-elle possible ? Je serais tenté de répondre oui malgré tout. C'est un processus qui s'apprend. Cet apprentissage suppose un partage du pouvoir et du savoir – d'accepter que le pouvoir et le savoir ne se trouvent pas d'un seul côté. Et cela n'est pas facile à admettre, même pour un sociologue et un anthropologue !

Yves Lamarche  
Hydro-Québec